



CHÊNE-BOUGERIES

Courrier adressé au(x) parent(s) dont le ou les
enfant(s) fréquente(nt) un Espace de Vie
Enfantine ou un jardin d'enfants sur la commune
de Chêne-Bougeries

7 mars 2025

Indexation des grilles tarifaires

Chère Madame, cher Monsieur, chers parents,

La commune de Chêne-Bougeries souhaite vous informer que selon le *Règlement relatif aux tarifs de prix de pension des structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la commune de Chêne-Bougeries (LC 12 554)*, article 13 : « *Indexation des grilles tarifaires* », l'indexation sera appliquée pour la rentrée d'août 2025.

Ainsi, les grilles tarifaires seront indexées selon l'indice genevois des prix à la consommation 2024 et majorées de 0.6%.

Pour votre parfaite information et à toutes fins utiles, vous trouverez ci-joint une copie des nouvelles grilles tarifaires.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous adressons, chère Madame, cher Monsieur, chers parents, l'expression de nos salutations distinguées.

Bureau de la petite enfance